

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE EXTERNE

Rapports de contrôle organisationnel

Documents supplémentaires pour ce point : Rapport de l'auditeur interne (UNAIDS/PCB (56)/25.17) ; Rapport du commissaire aux comptes (UNAIDS/PCB (56)/25.18) ; Rapport du Bureau de l'éthique (UNAIDS/PCB (56)/25.19) ; Réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel (UNAIDS/PCB (56)/25.21)

Mesure requise lors de cette réunion – le Conseil de coordination du Programme est invité à :

- *Accueillir* le rapport du Comité consultatif indépendant de surveillance externe et *attendre* son prochain rapport en 2026.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : nulles

Table des matières

Résumé.....	4
Introduction	5
Sessions, composition et méthodes de travail de l'IEOAC.....	6
Principales questions examinées et conseils fournis.....	8
Conclusions	11
Propositions de décisions	12

Résumé

1. Il s'agit du quatrième rapport annuel du Comité consultatif indépendant de surveillance externe (IEOAC) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Le rapport a été préparé conformément au cahier des charges du Comité, qui a été approuvé lors de la 47^e réunion du Conseil de coordination du programme (CCP) de l'ONUSIDA en décembre 2020 et révisé lors de la 52^e réunion du CCP en juin 2023.
2. L'IEOAC est un organe subsidiaire du CCP et fournit des conseils d'experts indépendants et externes au CCP et à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance. Le rôle de l'IEOAC est de renforcer la responsabilité et la surveillance au sein de l'ONUSIDA, en se référant aux responsabilités et à l'autorité spécifiques décrites dans le cahier des charges du Comité.
3. Ce rapport couvre la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025. Au cours de la période couverte par le rapport, l'IEOAC a analysé chacun des domaines abordés dans son cahier des charges. Les observations et les conseils de l'IEOAC dans ces domaines sont résumés dans le présent rapport au CCP. Parmi ceux-ci, l'IEOAC :
 - a. A pris note des perturbations difficiles dans le financement de l'ONUSIDA en 2025, qui ont des effets profonds sur l'Organisation et sur la riposte mondiale au sida au sens large ;
 - b. A encouragé l'ONUSIDA à continuer de surveiller les perturbations, à prendre les mesures d'atténuation appropriées et à rester vigilant et adaptable à mesure que l'environnement continue d'évoluer ;
 - c. A encouragé l'ONUSIDA à formuler une vision stratégique claire, alignée sur les multiples exercices en cours, y compris l'élaboration de la stratégie mondiale de lutte contre le sida, les recommandations du groupe de haut niveau sur un programme commun adapté, la restructuration du secrétariat de l'ONUSIDA et la réforme des Nations Unies (UN80) ;
 - d. S'est félicité de l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'ONUSIDA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - e. A analysé la proposition de la Direction d'utiliser une partie du fonds de réserve opérationnelle pour combler partiellement le déficit de financement de 2026, et a considéré qu'elle représentait un risque limité pour l'Organisation étant donné la diminution du budget opérationnel de l'ONUSIDA en 2026 ;
 - f. A encouragé la Direction à poursuivre ses efforts pour renforcer le système de gestion des risques de l'entreprise, notamment en définissant l'appétence de l'Organisation pour le risque, en mettant au point un mécanisme clair de remontée des risques nécessitant l'attention de la Direction et en identifiant, pour chaque risque majeur, le(s) propriétaire(s) du risque et le(s) délai(s) d'adoption des mesures d'atténuation correspondantes ;
 - g. A conseillé la Direction de l'ONUSIDA pour qu'elle donne suite aux recommandations de l'audit interne en suspens depuis longtemps ;

- h. A conseillé au Bureau des services de contrôle interne (IOS) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de finaliser dès que possible les enquêtes en cours depuis longtemps, en particulier celles liées à des représailles, et de redoubler d'efforts pour conclure les enquêtes, en particulier celles liées à l'exploitation et aux abus sexuels, au harcèlement et aux représailles, dans le délai convenu de six mois ;
 - i. A approuvé la proposition de la Direction de participer aux engagements du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies qui sont les plus pertinents pour l'ONUSIDA ;
 - j. A exprimé son attente que la restructuration du Secrétariat de l'ONUSIDA soit basée sur une cartographie des aptitudes et des compétences requises pour que le Secrétariat puisse réaliser sa nouvelle vision stratégique.
4. En ce qui concerne les travaux de l'IEOAC, le Comité a procédé à son auto-évaluation annuelle pour l'année écoulée. Il a décidé de simplifier l'outil d'auto-évaluation pour 2026, afin d'obtenir davantage de réactions de la part des principales parties prenantes qui interagissent avec les travaux du Comité ou qui les utilisent.
 5. Enfin, conformément aux pratiques courantes observées dans les comités de surveillance d'autres organisations du système des Nations unies, le Comité approuve l'initiative de la Direction de demander au CCP d'envisager de modifier le mandat du Comité afin de prévoir des mandats de trois ans (au lieu de deux), renouvelables une fois.
 6. Le CCP est invité à saluer le rapport de l'IEOAC et à attendre le prochain rapport.

Introduction

7. Le Comité consultatif indépendant de surveillance externe (IEOAC) du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est un organe consultatif chargé de fournir des conseils d'experts indépendants et externes au Conseil de coordination du programme (CCP) et à la directrice exécutive de l'ONUSIDA pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de surveillance, notamment l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUSIDA. L'IEOAC a été créé lors de la 47^e réunion du CCP pour mettre en œuvre la recommandation formelle n° 5 de l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA par le Corps commun d'inspection (CCI).
8. Comme indiqué dans les cahiers des charges qui ont été approuvés lors de la 47^e réunion du CCP en décembre 2020 et révisés lors de la 52^e réunion du CCP en juin 2023, l'IEOAC fournit des conseils au CCP et à la Directrice exécutive sur :
 - la qualité et le niveau des rapports financiers, de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA ;
 - la réponse et les actions prises par la Direction du Secrétariat de l'ONUSIDA concernant les recommandations d'audit interne et externe ;

- l'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe ; et
 - les interactions et la communication entre le CCP, le commissaire aux comptes, l'auditeur interne, le responsable de la déontologie et la Direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.
9. Ce rapport couvre la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 et se concentre sur les travaux de l'IEOAC depuis son troisième rapport annuel, qui a été soumis au CCP lors de sa 54^e réunion en juin 2024.
10. Deux des trois réunions de l'IEOAC au cours de la période couverte par le rapport ont eu lieu après le début des perturbations du financement de l'ONUSIDA en 2025. Le Comité a suivi de près les défis (et les opportunités) associés à ces perturbations financières, qui ont des effets profonds sur l'Organisation et sur la riposte mondiale au sida au sens large. Le Comité a noté que l'ONUSIDA continue de suivre de près les perturbations, de prendre des mesures d'atténuation et de rester vigilante et adaptable à mesure que l'environnement continue d'évoluer.
11. Le déroulement parallèle de plusieurs exercices - y compris l'élaboration de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida, les recommandations du groupe de haut niveau, la restructuration du secrétariat de l'ONUSIDA et la réforme en cours des Nations unies (UN80) - est susceptible de créer des risques stratégiques et opérationnels pour l'ONUSIDA. Le Comité a souligné l'importance de formuler une vision stratégique claire, d'aligner ces multiples exercices et de gérer les risques qui y sont liés.

Sessions, composition et méthodes de travail de l'IEOAC

Sessions de l'IEOAC

12. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu trois sessions : du 5 au 7 novembre 2024 (16^e session) ; le 31 mars 2025 (17^e session) ; et du 28 au 30 mai 2025 (18^e session). La 18^e session du Comité s'est tenue en personne à Genève, tandis que les 16^e et 17^e sessions se sont déroulées virtuellement. Les rapports des sessions de l'IEOAC sont disponibles sur le [site Web de l'ONUSIDA](#). Le Comité a également organisé une session d'orientation en février 2025 pour les trois nouveaux membres qui ont rejoint le Comité en 2025.

Composition

13. Parmi les sept membres initiaux de l'IEOAC, certains ont reçu un mandat de deux ans renouvelable une fois, tandis que d'autres ont reçu un mandat de trois ans. Pour la première fois depuis sa création, le Comité a connu une transition : M. Saad Boujoua, M. Ibrahim Pam et Mme Hélène Rossert ont quitté le Comité, tandis que Mme Ana-Mita Betancourt, Mme Anuradha Gupta et M. Suresh Raj Sharma l'ont rejoint en tant que membres à partir de janvier 2025.
14. Les membres de l'IEOAC pour 2024 étaient :
- Saad Bounjoua ;
 - Agnieszka Slomka Golebiowska ;
 - David Kanja ;
 - Bushra Malik ;

- Ibrahim Pam ;
- Hélène Rossert (Présidente) ;
- Benoit de Schoutheete (Vice-président).

15. Les membres de l'IEOAC pour 2025 sont :

- Ana-Mita Betancourt ;
- Agnieszka Slomka Golebiowska ;
- Anuradha Gupta (Vice-présidente) ;
- David Kanja ;
- Bushra Malik ;
- Benoit de Schoutheete (Président) ;
- Suresh Raj Sharma.

Méthodes de travail

16. Afin d'élaborer son avis d'expert indépendant et externe à l'intention du CCP et de la Directrice exécutive, le Comité examine un large éventail d'informations et s'entretient également avec la Directrice exécutive, les fonctionnaires du Secrétariat, le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS (OMS/IOS) et le commissaire aux comptes (Institution supérieure de contrôle de l'Inde), principalement sur la base de discussions, de rapports, de présentations et d'informations qui lui sont fournis. Il délibère ensuite en interne sur les questions pertinentes pour parvenir à ses évaluations et conclusions.

17. Depuis la présentation de son précédent rapport au CCP en juin 2024, le Comité a examiné les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Examen du modèle opérationnel et de la restructuration organisationnelle de l'ONUSIDA ;
- Rapports financiers, déclaration des contrôles internes et mobilisation des ressources ;
- Rapports sur les performances, y compris le rapport de suivi des résultats au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA (UBRAF) ;
- Gestion du risque d'entreprise ;
- Audit interne ;
- Audit externe ;
- Enquêtes ;
- Fonction de déontologie ;
- Statut de mise à jour sur la mise en œuvre des recommandations de supervision interne et externe ;
- Sécurité de l'information et mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources de l'entreprise (ERP/BMS).

18. Le Comité a également reçu une mise à jour sur les questions de gestion des ressources humaines et a eu l'occasion d'interagir avec le directeur de l'équipe de soutien régional pour l'Afrique orientale et australe, et de s'entretenir pour la première fois avec le nouveau Directeur du Bureau d'évaluation.

19. Pour chacun des domaines abordés dans le cahier des charges du Comité, des membres du Comité ont été désignés comme correspondants nationaux, en s'appuyant sur leur expertise respective. Les ordres du jour des réunions ont été convenus au moins un mois à l'avance, et les correspondants nationaux ont travaillé avec la Direction et le personnel désignés du Secrétariat (ainsi qu'avec l'OMS/IOS) à

la préparation des documents et des présentations pour chaque point de l'ordre du jour, afin de maximiser l'efficacité des réunions du Comité. Afin de réduire au minimum la charge pesant sur ces parties, le Comité s'est efforcé, dans la mesure du possible, de demander des informations qui existent déjà ou qui devraient exister.

20. Au nom du Comité, un membre de l'IEOAC a participé à la réunion annuelle des présidents des Comités d'audit du système des Nations Unies, qui s'est tenue à Berne, en Suisse, en décembre 2024.

Auto-évaluation de l'IEOAC

21. Le cahier des charges du Comité prévoit une auto-évaluation annuelle de l'IEOAC. Cette auto-évaluation a pour but d'évaluer la qualité du travail fourni par l'IEOAC et de mesurer les progrès accomplis par le Comité.
22. Le Comité a achevé son auto-évaluation pour 2025 et a examiné les résultats lors de sa 18^e réunion. Pour mesurer l'évolution de la qualité du travail effectué, le Comité a utilisé le même modèle de questionnaire d'auto-évaluation qu'en 2023 et 2024, qui était basé sur les meilleures pratiques d'autres comités de contrôle et sur les 13 critères de bonnes pratiques pour les comités d'audit et de contrôle détaillés dans le rapport 2019 du CCI sur l'examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations unies.
23. Trois des sept membres de l'IEOAC ont participé à l'auto-évaluation de 2025, qui leur a valu des notes élevées sur des critères clés, notamment l'indépendance, la structure et la composition des comités et le professionnalisme. Les résultats de l'auto-évaluation 2025 sont disponibles sur ce [lien](#).
24. Pour 2026, le Comité a l'intention de simplifier son outil d'auto-évaluation (pour qu'il soit plus pertinent), de réaliser sa prochaine auto-évaluation annuelle en novembre plutôt qu'en mai (pour permettre une participation significative des nouveaux membres de l'IEOAC), et d'obtenir systématiquement le retour d'information des principales parties prenantes concernant les performances du Comité.

Principales questions examinées et conseils fournis

Situation financière et mobilisation des ressources

25. Reconnaissant que la situation financière actuelle de l'ONUSIDA constitue un risque majeur pour l'Organisation, l'IEOAC a fait de la situation financière et de la mobilisation des ressources des points permanents de l'ordre du jour de toutes ses réunions. Lors de ses 16^e, 17^e et 18^e réunions, l'IEOAC a reçu des présentations concernant la situation financière, le budget de fonctionnement révisé et la stratégie de mobilisation des ressources mise à jour.

Rapports financiers

26. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Commissaire aux comptes et de l'opinion d'audit claire (sans réserve) sur les états financiers clos le 31 décembre 2024, ainsi que de l'état des contrôles internes y afférent.

Budget opérationnel et mobilisation des ressources de l'ONUSIDA

27. Le Comité a reconnu les efforts déployés par la Direction pour combler le déficit de financement pour 2025 et au-delà.
28. La Direction a informé le Comité de sa proposition d'utiliser une partie de la réserve du fonds d'exploitation pour combler le déficit de financement en 2026. Le Comité a pris note de cette proposition et a estimé que le risque était limité compte tenu de la réduction prévue du budget de fonctionnement de l'Organisation en 2026.
29. Le Comité s'est inquiété du fait que peu des recommandations à long terme de l'Équipe de travail multipartite sur la situation financière de l'ONUSIDA semblent avoir été mises en œuvre, et a noté son soutien à la recommandation de l'Équipe de travail selon laquelle les membres du CCP donateurs, les observateurs et les parties prenantes devraient envisager de faire des investissements communs à l'ONUSIDA et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Compte tenu de l'importance accrue accordée à la mobilisation des ressources non essentielles, le Comité a conseillé à la Direction d'élaborer une proposition de valeur claire et convaincante pour le Programme commun. L'ONUSIDA doit être prêt à adapter et à faire évoluer cette proposition de valeur au fil du temps, à mesure que l'environnement de financement continue de changer.

Modèle opérationnel révisé

30. Le Comité s'est félicité du travail du Groupe de haut niveau sur un Programme commun résilient et adapté dans le contexte de la durabilité de la riposte au VIH, et a été informé des recommandations du Groupe de haut niveau.

Suivi des résultats du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de l'ONUSIDA

31. Le Comité a été informé du rapport de suivi des résultats de l'UBRAF 2024, dont le Comité a pris note. Le Comité a été informé que la nature du suivi des résultats et des rapports futurs pourrait être affectée par des réductions de financement, des changements dans le modèle opérationnel de l'ONUSIDA et la restructuration du Secrétariat.

Gestion du risque d'entreprise

32. Le Comité a examiné le système de gestion des risques de l'entreprise lors de ses 16^e et 18^e réunions. Le Comité a reconnu les progrès accomplis dans le renforcement de la gestion des risques de l'entreprise, notamment l'engagement actif et fréquent du cabinet et du Comité de gestion des risques dans la gestion des risques organisationnels.
33. Le Comité a encouragé la Direction à définir l'appétence de l'Organisation pour le risque et à mettre en place, dans le cadre du système de gestion des risques de l'entreprise, un processus d'évaluation et de suivi des risques (et des mesures d'atténuation correspondantes) à chaque niveau, en prévoyant une disposition permettant d'escalader les risques qui ne peuvent être traités à ce niveau.
34. Le Comité a examiné les principaux risques et les stratégies d'atténuation correspondantes identifiés par la Direction, y compris les risques liés à la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources de l'OMS (BMS). Le Comité a recommandé à la direction d'identifier le(s) propriétaire(s) de chaque risque et la (les) date(s) limite(s) pour la mise en œuvre des plans d'action d'atténuation.

35. L'IEOAC a continué à suivre la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources de l'OMS (BMS) et a réitéré sa recommandation selon laquelle l'OMS devrait impliquer l'ONUSIDA en temps opportun dans chaque phase de sa mise en œuvre, car le BMS aura un impact sur de nombreux processus de l'ONUSIDA, y compris la gestion des risques de l'entreprise.

Fonction de contrôle interne (OMS/IOS)

36. Le Comité a été informé par le Directeur de l'OMS/IOS lors de ses 16^e, 17^e et 18^e réunions. Lors de chacune de ces réunions, le Comité a tenu des séances formelles et à huis clos avec le Directeur de l'OMS/IOS.
37. Le Comité a reconnu les progrès accomplis dans la réduction de l'arriéré des recommandations d'audit en suspens et a conseillé à la direction d'élaborer un plan d'action pour traiter les recommandations d'audit restées en suspens depuis longtemps.
38. En ce qui concerne les enquêtes, le Comité a conseillé à l'OMS/IOS de finaliser dès que possible les enquêtes en cours depuis longtemps, en particulier celles relatives aux représailles. En ce qui concerne les nouvelles allégations et les nouveaux cas, en particulier ceux relatifs à l'exploitation sexuelle, aux abus, au harcèlement et aux représailles, le Comité a conseillé que des mesures soient prises par l'OMS/IOS pour les conclure dans les délais de six mois convenus dans le protocole d'accord entre l'ONUSIDA et l'OMS/IOS.
39. Le Comité a suivi avec intérêt les progrès réalisés dans la négociation d'un nouveau protocole d'accord entre l'ONUSIDA et l'OMS/IOS.

Fonction d'audit interne

40. Lors de sa 18^e réunion en mai 2025, le Comité a reçu une mise à jour de l'auditeur externe concernant les états financiers de 2024. En plus de sa session formelle, le Comité s'est réuni à huis clos avec le Commissaire aux comptes. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Commissaire aux comptes et de l'opinion d'audit claire (sans réserve) sur les états financiers de 2024, ainsi que de la déclaration de contrôle interne y afférente.

Fonction de déontologie

41. Lors de sa 18^e réunion, le Comité a rencontré le Responsable de la déontologie lors de sessions formelles et à huis clos. Le Comité a pris note du rapport annuel du Bureau d'éthique.

Suivi et surveillance sur la mise en œuvre des recommandations de supervision interne et externe

42. Le Comité a examiné en permanence l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de contrôle externe et interne.
43. Le Comité a noté la charge substantielle que les engagements avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) font peser sur les petites organisations telles que l'ONUSIDA. La Direction a proposé que le Secrétariat donne la priorité à la participation aux engagements du CCI les plus pertinents pour

l'ONUSIDA. Le Comité a convenu qu'il s'agissait d'une approche judicieuse compte tenu de la situation actuelle de l'ONUSIDA.

Gestion des ressources humaines

44. Lors de sa 18^e réunion, le Comité a été informé du processus de restructuration du Secrétariat. Le Comité s'attend à ce que la restructuration soit basée sur une cartographie des aptitudes et des compétences nécessaires au Secrétariat pour remplir sa nouvelle fonction stratégique, afin de minimiser les risques de réputation et la perte de capacités critiques.
45. Le Comité a indiqué que la crise financière actuelle, bien que difficile, offre également la possibilité de redéfinir le Programme commun afin de s'assurer que l'ONUSIDA complète et stimule de manière optimale la riposte mondiale au sida dans son ensemble. Il a encouragé l'administration à profiter de la modification des perspectives de financement pour éliminer les doubles emplois et les chevauchements, ainsi que pour identifier et exploiter pleinement les synergies avec d'autres organisations. Lors de l'examen des options stratégiques, le Comité a encouragé la Direction à établir un lien avec les changements dans la proposition de valeur unique de l'ONUSIDA, en se concentrant sur ce que l'ONUSIDA peut faire et que personne d'autre ne peut faire. Le Comité a conseillé à la Direction de trouver un équilibre approprié qui permette de maintenir des fonctions et des ressources suffisantes en matière de responsabilité et de contrôle.
46. Le Comité a remercié l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA) pour l'occasion qui lui a été donnée de s'engager avec elle lors de sa 16^e réunion.

Autres questions

Adhésion à l'IEOAC

47. Le cahier des charges du Comité prévoit un mandat de deux ans pour les membres, renouvelable une fois. Le Comité a estimé que les mandats de deux ans des membres de l'IEOAC étaient trop courts pour être pleinement efficaces. Conformément aux pratiques courantes observées dans les comités de surveillance d'autres organisations du système des Nations unies, le Comité a approuvé la proposition de la Direction d'inviter le CCP, par l'intermédiaire de son bureau, à envisager de modifier le cahier des charges du Comité afin de prévoir des mandats de trois ans (au lieu de deux), renouvelables une fois.

Plan de travail de l'IEOAC

48. Le plan de travail du Comité pour 2025 est disponible [ici](#). L'IEOAC se réunira virtuellement pour sa troisième réunion de 2025 du 29 au 31 octobre.

Conclusions

49. Le Comité remercie la Directrice exécutive, la Direction, l'OMS/IOS et le Commissaire aux comptes pour leur soutien, qui fait partie intégrante de la capacité du Comité à remplir sa mission, telle qu'elle est décrite dans son cahier des charges. Le Comité apprécie tout particulièrement le soutien apporté par l'équipe de gouvernance du Secrétariat.

50. Des progrès ont été réalisés par l'ONUSIDA dans plusieurs domaines abordés dans le cahier des charges de l'IEOAC. Le Comité apprécie le travail de la Direction de l'ONUSIDA pour mettre en œuvre de nombreuses recommandations du Comité et réitère l'importance d'aligner des processus multiples et importants (notamment l'élaboration de la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida, les recommandations du Groupe de haut niveau, la restructuration du Secrétariat de l'ONUSIDA et la réforme UN80) et de gérer efficacement les risques associés.

Propositions de décisions

Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

51. *Accueillir* le rapport du Comité consultatif indépendant sur le contrôle externe et *attendre* son prochain rapport en 2026.

Mandat rev 2**Comité consultatif indépendant externe de supervision (CCIES) du
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA****Aperçu général de la situation**

En 2019, le Corps commun d'inspection des Nations unies a réalisé un examen du Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et a produit un rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA", assorti d'une série de recommandations.

La Recommandation formelle n° 5 du Corps commun d'inspection était la suivante : "Le Conseil de coordination du programme devrait envisager de créer un comité de supervision externe et indépendant pour fournir des conseils d'expert indépendant au Comité de coordination du programme et au Directeur exécutif dans l'assumption de leurs responsabilités en matière de gouvernance et de supervision."

En décembre 2020, lors de la 47e réunion du CCP de l'ONUSIDA, le CCP a approuvé la création d'un comité indépendant de supervision.

But

1. Le Comité consultatif indépendant externe de supervision (CCIES) est un organe subsidiaire du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA (CCP) créé sous l'autorité du CCP, comme le prévoit l'ECOSOC et comme le décrit le Modus Operandi de l'ONUSIDA. Le CCIES est un organe consultatif mandaté pour fournir des conseils d'experts indépendants et externes au CCP et au Directeur exécutif de l'ONUSIDA dans l'exercice de leurs responsabilités de gouvernance et de supervision, y compris l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUSIDA. Le rôle de le CCIES est de renforcer la responsabilité et la supervision au sein de l'ONUSIDA.
2. Le CCIES fournit des conseils au CCP et au directeur exécutif sur
 - a) La qualité et le niveau des rapports financiers, de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein du secrétariat de l'ONUSIDA ;
 - b) Les réponses et les mesures prises par la direction du secrétariat de l'ONUSIDA concernant les recommandations de l'audit interne et externe ;
 - c) L'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe ; et
 - d) L'interaction et la communication entre le CCP, le réviseur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.

Responsabilités

3. Les responsabilités spécifiques du CCIES consistent à conseiller le CCP et le directeur exécutif sur les points suivants :
- a) Rapports financiers et rapports sur les résultats : examen des questions découlant des états financiers vérifiés et des rapports financiers et rapports sur les résultats produits pour le CCP.
 - b) Comptabilité : examen de la pertinence des méthodes comptables, des normes et des pratiques de divulgation, ainsi que des changements et des risques qui y sont liés.
 - c) Audit externe : examen de la portée, du plan et de l'approche des travaux du vérificateur externe des comptes, et suivi des recommandations de l'audit externe.
 - d) Audit interne : examen du champ d'application, du plan, des ressources, des performances de la fonction d'audit interne et de l'auditeur interne, ainsi que de la pertinence de l'indépendance de cette fonction, et suivi des recommandations de l'audit interne.
 - e) Gestion des risques et contrôles internes : examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les pratiques de gestion et de gouvernance interne.
 - f) Règlement financier et règles de gestion financière : examen du fonctionnement et de l'efficacité du règlement financier.
 - g) Conformité : examen des systèmes établis par le secrétariat de l'ONUSIDA pour maintenir et promouvoir la conformité aux lois, règlements, politiques et normes élevées d'intégrité et de conduite éthique afin de prévenir les conflits d'intérêts.
 - h) Suivi des questions et des tendances découlant des rapports financiers et des rapports de performance du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les rapports d'audit, et conseil du CCP sur les implications pour l'ONUSIDA ;
 - i) Examen de la fonction d'éthique, de la fonction d'enquête et des mesures prises pour prévenir la fraude, et fourniture de conseils à ce sujet ;
 - j) Suivi de tous les rapports du CCI publiés et des recommandations pertinentes pour l'ONUSIDA ;
 - k) Examen des rapports de l'auditeur interne et suivi du nombre d'enquêtes ouvertes et des progrès réalisés à l'issue des enquêtes sur les allégations de faute à l'encontre du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA ;
 - l) Établissement d'un plan de travail annuel comprenant le suivi et la surveillance de toute recommandation de contrôle interne et externe ;
 - m) Fourniture d'une mise à jour annuelle au CCP ; et
 - n) Réalisation de toute autre tâche compatible avec le mandat, à la demande du CCP.

Autorité

4. Par l'intermédiaire du Bureau du CCP, le CCIES aura l'autorité nécessaire, y compris le plein accès aux informations et aux dossiers au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA afin d'exercer ses responsabilités, sous réserve des questions de vie privée et de confidentialité. L'accès aux informations et aux dossiers sera demandé par l'intermédiaire du Bureau du CCP.

5. Le CCIES aura un accès illimité et confidentiel à l'auditeur interne, à l'auditeur externe et au responsable de l'éthique.
6. Le mandat du CCIES peut être revu et révisé si nécessaire afin de répondre au mieux aux nouvelles priorités et aux nouveaux défis. Toute proposition de modification du mandat est soumise au CCP par l'intermédiaire de son Bureau pour approbation.
7. Le CCIES, en tant qu'organe consultatif, n'a ni autorité exécutive ni aucune autre responsabilité opérationnelle.

Composition

8. Le CCIES est composé de cinq à sept membres experts indépendants siégeant à titre personnel et dans le respect de l'éthique.
9. Pour assumer efficacement leur rôle, les membres du CCIES doivent posséder des connaissances, des compétences et une expérience de haut niveau dans au moins un des domaines suivants :
 - a) les finances et l'audit ;
 - b) la structure de gouvernance et de responsabilité de l'organisation ;
 - c) la gestion des risques et le contrôle interne ;
 - d) les enquêtes ; et
 - e) la direction de haut niveau.
10. La composition du Conseil doit refléter les éléments de la composition du Conseil de direction en tenant dûment compte des éléments suivants :
11. Tous les membres du CCIES doivent posséder une solide connaissance des organisations onusiennes et/ou intergouvernementales.
12. Tous les membres du CCIES doivent maîtriser au moins une des deux langues de travail de l'ONUSIDA.
13. Les membres doivent comprendre le mandat, les valeurs et les objectifs du Programme commun de l'ONUSIDA, la structure de responsabilité, les règles pertinentes qui le régissent, ainsi que sa culture organisationnelle et son environnement de contrôle.

Indépendance

14. Le rôle du CCIES étant de fournir des conseils objectifs, les membres doivent rester indépendants et libres de tout conflit d'intérêts réel ou apparent.
15. Les membres du CCIES doivent :
 - a) ne pas se livrer à des activités qui pourraient créer un conflit d'intérêts susceptible de nuire à leur indépendance vis-à-vis de l'ONUSIDA ;
 - b) ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, employé ou engagé à quelque titre que ce soit par le Secrétariat de l'ONUSIDA, ou avoir un membre de sa

famille immédiate travaillant pour le Secrétariat de l'ONUSIDA ou ayant une relation contractuelle avec lui ; le membre ne doit pas non plus avoir été candidat à un emploi au Secrétariat de l'ONUSIDA au cours de la même période ;

- c) ne pas être actuellement, et ne pas avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, membre d'une délégation au CCP de l'ONUSIDA, ni avoir un membre de sa famille immédiate membre d'une délégation au CCP ;
- d) ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCIES, un employé d'un membre du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations unies ou un membre du Corps commun d'inspection ; et
- e) ne prétendre à aucun emploi de haut niveau au sein du secrétariat de l'ONUSIDA pendant les trois années qui suivent immédiatement le dernier jour de leur mandat au sein du CCIES.

16. Les membres du CCIES siègent à titre personnel et ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions concernant leur travail au sein du CCIES de la part d'un gouvernement, d'un constituant ou de toute autre autorité interne ou externe à l'ONUSIDA.

17. Avant la première réunion prévue du CCIES de chaque année civile, les membres du CCIES signent une déclaration annuelle d'indépendance et une déclaration d'intérêts financiers. Les membres doivent également informer le président du CCP de tout changement dans leur situation professionnelle ou de toute autre question qui pourrait être perçue comme ayant une influence sur leur indépendance ou leur capacité d'agir. En outre, les membres signeront une déclaration de confidentialité concernant leur travail en tant que membre du CCIES.

Sélection, nomination et durée du mandat

18. Les membres du CCIES sont nommés par le CCP à l'issue du processus de sélection exposé dans les paragraphes suivants.

19. Le directeur exécutif de l'ONUSIDA, en consultation avec le bureau du CCP :

- a) lance un appel à manifestation d'intérêt de personnes dûment qualifiées et expérimentées par le biais d'annonces dans des magazines et/ou journaux internationaux réputés à large diffusion géographique, ainsi que sur l'internet ; et
- b) informe les membres du CCP et les observateurs du processus de recherche.
- c) engage un consultant externe ou une société de recherche professionnelle spécialisée dans le recrutement pour les postes de haut niveau, pour sélectionner toutes les candidatures, interviewer les candidats jugés aptes et préparer une liste restreinte des candidats les plus appropriés sur la base des critères de recrutement. Lors de la finalisation de la liste restreinte, il sera dûment tenu compte de la diversité mentionnée au paragraphe 10. Le consultant fournit un rapport contenant une brève évaluation des candidats non retenus.
- d) constitue un comité de sélection ; les décisions du comité de sélection seront prises par consensus ; si un consensus ne peut être atteint, la

question sera soumise au Bureau du CCP.

20. Le Bureau du CCP examine la sélection finale des candidats et, s'il est en plein accord, la soumet au CCP pour examen final et approbation. Si le Bureau ne parvient pas à un accord complet, la question sera soumise au CCP.
21. Les membres du CCIES sont nommés pour un mandat de ~~deux~~trois ans. Les mandats sont renouvelables pour un second et dernier mandat de ~~deux~~trois ans, qui ne doit pas nécessairement être consécutif. ~~Toutefois, d~~Dans le cadre du CCIES inaugural, ~~la moitié des~~trois membres du comité ~~seront été~~ invités à effectuer un seul mandat de trois ans afin de permettre un remplacement échelonné des membres au moment du renouvellement, ~~ce qui permettra de garantir que tous les membres n'achèvent pas leur mandat en même temps. Par la suite, tous les mandats renouvelables seront de deux ans seulement.~~
22. Le poste de président et vice-président est rotationnel et est choisi par les membres du CCIES en leur sein ; le président et vice-président exercent cette fonction pendant un maximum d'un mandat de son appartenance au CCIES.
23. Un membre du CCIES peut démissionner de son poste de membre en adressant une notification écrite au président du CCP. Une nomination temporaire spéciale pour le reste du mandat du membre sortant est effectuée conformément aux dispositions du paragraphe 19 pour pourvoir à cette vacance.
24. Un membre nommé par le CCP conformément au paragraphe 23 peut être reconduit dans ses fonctions au CCIES pour un second et dernier mandat.
25. Une nomination au CCIES ne peut être révoquée que par le CCP.

Réunions

26. Le CCIES se réunit, en principe deux fois par an, normalement en mars et en septembre. Une troisième réunion peut être convoquée dans les mois qui suivent si elle est jugée nécessaire. Le nombre exact de réunions par an dépendra de la charge de travail convenue pour le CCIES et du moment le plus approprié pour l'examen de questions spécifiques. L'interprétation est assurée pendant les réunions, en tant que de besoin, dans les deux langues de travail de l'ONUSIDA.
27. Sous réserve des présents termes de référence, le CCIES peut établir son propre règlement intérieur pour aider ses membres à s'acquitter de leurs responsabilités. Le règlement intérieur du CCIES est communiqué au CCP pour son information.
28. Les délibérations du CCIES se font par le biais de discussions de groupe. En tant que tels, les membres sont censés assister à toutes les sessions prévues du Comité. Comme les membres siègent à titre personnel, les suppléants ne sont pas autorisés.
29. Les fonctionnaires de l'ONUSIDA ayant des fonctions en rapport avec les points à l'ordre du jour du CCIES peuvent être invités à participer à une réunion par le CCIES.

Rapport

30. Le président du CCIES présentera un rapport annuel contenant des conseils, des observations et des recommandations, le cas échéant, par écrit pour examen par le CCP ; un rapport en personne du président du CCIES peut être demandé par le CCP.
31. Des rapports intérimaires traitant des principales conclusions et des questions importantes peuvent être soumis au Bureau du CCP à la discrétion du CCIES ou à la demande du Bureau du CCP à tout moment. Le président du CCIES peut à tout moment informer le Bureau de tout problème grave de gouvernance.
32. Afin de promouvoir la transparence, les notes de réunion du CCIES seront publiées sur le site web de l'ONUSIDA. Si le Bureau du CCP l'accepte, les notes de réunion peuvent être expurgées afin de supprimer les informations privées et confidentielles.

Dispositions administratives

33. Les membres du CCIES fourniront leurs services à titre gracieux.
34. Les membres du CCIES, conformément aux procédures de voyage applicables aux membres du CCP :
- a) Recevront une indemnité journalière de subsistance pour les périodes de participation aux réunions du CCIES ou lorsqu'ils sont en mission officielle pour le CCIES ; et
 - b) Pour ceux qui ne résident pas à Genève ou dans les communes frontalières Genève/France, auront droit au remboursement des frais de voyage pour assister aux sessions du CCIES.
35. Le secrétariat de l'ONUSIDA fournira un soutien logistique et administratif au CCIES.
36. Un examen externe périodique des performances du CCIES doit être effectué : autoévaluation chaque année et évaluation indépendante tous les 2 ans avec un rapport au CCP.

[Fin du document]